



Liste de vérification pour l'auto-évaluation sur: La Stigmatisation et la Discrimination

Le Code de bonnes pratiques pour les ONG ripostant au VIH/SIDA (le « Code ») définit la stigmatisation et la discrimination de la manière suivante :

La stigmatisation est un processus de production et de reproduction de rapports de force inégaux où des attitudes négatives envers un groupe de personnes, basées sur des attributs particuliers tels que le statut sérologique, le genre, la sexualité ou le comportement, sont créées et entretenues afin de légitimer des groupes dominants dans la société.

La discrimination est une manifestation de la stigmatisation. La discrimination est toute forme de distinction, exclusion ou restriction arbitraires, soit par action, soit par omission, basée sur un attribut qui fait l'objet de stigmatisation.

Pour apporter une riposte efficace à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH, il est essentiel que :

- les individus connaissent leurs droits et soient soutenus dans la riposte à la stigmatisation, la discrimination et leurs conséquences ;
- les communautés soient soutenues dans l'examen de la nature et de l'impact de la stigmatisation et de la discrimination et pour jouer un rôle actif dans la prévention et l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination ;
- les personnes vivant avec le VIH (les PVVIH) s'engagent dans la sensibilisation à la stigmatisation et la discrimination liées au VIH ;
- les institutions comme les lieux de travail et les cadres de soins de santé, soient soutenues en vue de promouvoir la non-discrimination à travers des politiques et des programmes efficaces sur le lieu de travail et que ;
- les lois et les politiques ne stigmatisent pas les PVVIH et les communautés affectées.



Le Code identifie quatre principes clés sur la stigmatisation et la discrimination :

- Nous permettons aux PVVIH et aux communautés affectées de comprendre leurs droits et de riposter à la discrimination et à ses conséquences.
- Nous assurons le suivi et la riposte à une discrimination systémique.
- Nous permettons aux communautés de comprendre et de lutter contre la stigmatisation liée au VIH.
- Nous suscitons des partenariats avec les institutions des droits humains, les services juridiques et les syndicats afin de promouvoir et protéger les droits humains des PVVIH et des communautés affectées.

Cette liste de vérification pour l'auto-évaluation vous aidera à évaluer à quel point votre organisation réussit à mettre en œuvre ces principes. Les questions sont conçues comme des points de réflexion/directives vous permettant d'identifier les domaines qui se trouvent déjà à un niveau de « bonne pratique » et les domaines qui ont besoin d'être développés et renforcés.

auteur

Cette liste de vérification a été élaborée par le Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH (GNP+) et le Réseau Asie-Pacifique des personnes vivant avec le VIH (APN+).



Liste de vérification pour l'auto-évaluation : La Stigmatisation et la Discrimination

Instructions pour l'auto-évaluation

Cette liste de vérification devrait être remplie par un groupe de trois à cinq membres du personnel qui sont impliqués dans les programmes de VIH dans votre organisation.

Veuillez indiquer votre réponse en cochant la case appropriée.

- O Oui, nous faisons ce travail/cette activité
- I Insuffisant, en préparation ou à l'étude
- N Non, nous n'avons pas encore entrepris ce travail/cette activité
- NP Non pertinent pour notre travail

Soyez honnête s'il vous plaît en remplissant cette liste de vérification! Votre score variera probablement d'un module à un autre en fonction de votre domaine d'expertise.

Il n'y a pas de processus formel de notation pour cette évaluation. Nous suggérons plutôt que vous examiniez les questions pour lesquelles vous avez répondu « non » ou « insuffisant » et que vous choisissiez, pour votre organisation, les domaines les plus pertinents qui auraient besoin d'être améliorés à court terme.

Le Code

Le Code de bonnes pratiques pour les ONG ripostant au VIH/SIDA (Le « Code ») a été créé par une importante coalition d'ONG en vue d'offrir une vision partagée des bonnes pratiques sur la base desquelles les ONG peuvent s'engager et être tenues comptables.

Le Code décrit les principes et les pratiques qui sont éclairés par des preuves et qui sous-tendent les ripostes réussies des ONG au VIH. Il identifie un ensemble de domaines qui sont essentiels aux programmes de VIH et articule des principes fondamentaux qui devraient s'appliquer aux programmes de VIH dans chacun de ces domaines.

Ces principes représentent une référence, en montrant des exemples de bonnes pratiques que les ONG peuvent chercher à atteindre avec le temps.

Pour de plus amples informations sur le Code, veuillez visiter notre site web : www.hivcode.org

Plan d'action

Nous vous incitons à utiliser cet outil pour identifier les domaines que votre organisation a besoin de renforcer en vue d'atteindre un niveau de « bonne pratique », puis à élaborer un bref Plan d'action qui présente des exemples de LA MANIÈRE DONT vous comptez améliorer votre travail sur la stigmatisation et la discrimination au cours des six prochains mois. Vous pouvez utiliser le modèle du Plan d'action fourni à la fin de ce module ou créer le vôtre.

Cinq questions clés ont été mises en évidence en rouge dans la liste de vérification. Ces questions portent sur des points fondamentaux que vous devez examiner en premier en évaluant le niveau auquel votre organisation combat la stigmatisation et la discrimination. En élaborant votre Plan d'action, gardez ces questions à l'esprit et si vous avez répondu « non » à l'une d'entre elles, ceci pourrait être un bon point de départ pour améliorer vos programmes !

Comment sauvegarder le Plan d'action :

Remplissez le module de l'auto-évaluation et le Plan d'action sous format électronique, sauvegardez le fichier et envoyez-le au Secrétariat du Code par e-mail. Le Secrétariat accordera à toutes les ONG qui soumettent des Plans d'action le statut d'« ONG de mise en oeuvre » et de signataire en bonne et due forme du Code. Après une période de six mois, nous vous demanderons de mesurer vos progrès sur la base de votre Plan d'action.



Liste de Verification

Veillez indiquer votre réponse en cochant la case appropriée.

- O** Oui, nous faisons ce travail/cette activité
- I** Insuffisant, en préparation ou à l'étude
- N** Non, nous n'avons pas encore entrepris ce travail/cette activité
- NP** Non pertinent pour notre travail

A

Permettre aux PVVIH et aux communautés affectées de comprendre leurs droits et de riposter à la discrimination et à ses conséquences.

Les individus et les communautés (notamment ceux qui sont marginalisés pour des questions de genre, de sexualité, d'âge et de mode de vie) doivent être capables de désigner leur expérience comme étant une expérience de discrimination, de comprendre leurs droits et d'avoir suffisamment d'informations et de ressources pour entreprendre des actions en réponse à toute discrimination qu'ils subissent.

Veillez maintenant réfléchir aux questions suivantes concernant la manière dont votre organisation permet aux PVVIH et aux communautés affectées de comprendre leurs droits et d'apporter une riposte à la discrimination et à ses conséquences.

O **I** **N** **NP**

1. **Votre organisation fournit-elle des informations facilement accessibles (claires, simples et disponibles) sur les droits des PVVIH, notamment le droit à la vie privée, à la santé, au travail, au logement, à l'éducation, à l'absence de violence, à la propriété ainsi que les droits à la sexualité et à la procréation ?**

O **I** **N** **NP**

2. **Votre organisation assure-t-elle aux PVVIH (notamment les femmes, les hommes et les jeunes) des conseils et un soutien pour entreprendre des actions en réponse à la discrimination, à travers des services de plaidoyer individuels ou une référence efficace aux agences appropriées ?**

O **I** **N** **NP**

3. **Votre organisation soutient-elle les PVVIH, les populations clés et les communautés affectées pour riposter et faire face aux conséquences de la discrimination à travers l'éducation, le soutien des pairs, le conseil, les groupes de discussion ou des services de référence efficaces ?**

O **I** **N** **NP**

4. **Votre organisation assure-t-elle un environnement favorable pour les PVVIH au sein de l'organisation grâce à l'existence et la promotion de politiques sur le lieu de travail qui prennent en compte les questions des hommes, des femmes et des jeunes vivant avec le VIH ?**

Actions requises pour appuyer la Section A :

B

Assurer le suivi et la riposte à une discrimination systémique.

Assurer le suivi de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH, la sensibilisation par rapport à leur impact et l'utilisation de ces connaissances pour éclairer les efforts d'éducation et de plaidoyer, est essentiel pour combattre l'épidémie. Il est important que les programmes incorporent une approche systématique (à travers tout le système ou l'organisation) de documentation et d'analyse des expériences de stigmatisation et de discrimination des gens ainsi que de leurs efforts de riposte à la discrimination.

Veillez maintenant réfléchir aux questions suivantes concernant la manière dont votre organisation assure le suivi et la riposte à une discrimination systémique .

O I N NP

1. Votre organisation aide-t-elle les PVVIH, les populations clés et les communautés affectées à identifier la discrimination systémique dans des cadres particuliers comme les soins de santé, le lieu de travail, l'éducation, les communautés et les prisons ?

O I N NP

2. Votre organisation aide-t-elle les PVVIH, les populations clés et les communautés affectées à identifier des institutions spécifiques qui encouragent la stigmatisation et la discrimination des PVVIH et des communautés affectées (comme les soins de santé, la police, les autorités de l'immigration, les militaires et les médias) ?

O I N NP

3. Votre organisation aide-t-elle à identifier les populations spécifiques qui subissent la discrimination liée au VIH (par exemple, les veuves, les professionnel(le)s du sexe, les consommateurs de drogue, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes) ?

O I N NP

4. Votre organisation aide-t-elle les PVVIH, les populations clés et les communautés affectées à prioriser et éclairer des initiatives ciblées de plaidoyer et d'éducation dans des milieux où la discrimination est courante ?

O I N NP

5. Votre organisation éclaire-t-elle les efforts de plaidoyer pour la réforme des lois et des politiques qui stigmatisent et discriminent les PVVIH et les communautés affectées ?

O I N NP

6. Votre organisation fournit-elle des informations sur la discrimination liée au VIH aux organes de contrôle appropriés tels que les commissions des droits humains ou les organes de surveillance des traités ?

Actions requises pour appuyer la Section B :

C

Permettre aux communautés de comprendre et de lutter contre la stigmatisation liée au VIH.

Il est essentiel que les communautés comprennent les causes et les effets de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH et identifient leurs propres préjugés et craintes liés à la stigmatisation et à la discrimination, pour permettre à la question d'être efficacement prise en charge.

Veuillez maintenant réfléchir aux questions suivantes concernant la manière dont votre organisation permet aux communautés de comprendre et de lutter contre la stigmatisation liée au VIH.

O I N NP

1. **Votre organisation implique-t-elle les PVVIH (notamment les hommes, les femmes et les jeunes), les populations clés et les communautés affectées dans la conception, l'exécution et l'évaluation des programmes destinés à combattre la stigmatisation et la discrimination ?**

O I N NP

2. **Votre organisation renforce-t-elle les connaissances de la communauté sur les formes, les causes et les effets de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH, notamment les questions de genre, de sexualité, d'âge et de choix de mode de vie ?**

O I N NP

3. Votre organisation crée-t-elle des opportunités permettant aux communautés d'examiner leurs préjugés et de faire face à leurs craintes et leurs idées fausses relatives à la transmission du VIH ?

O I N NP

4. Votre organisation utilise-t-elle une variété de stratégies (notamment les campagnes de sensibilisation du public, les activités d'ateliers participatifs et la participation active des hommes, des femmes et des jeunes vivant avec le VIH) dans l'exécution des programmes de prévention et de soins du VIH ?

O I N NP

5. Votre organisation implique-t-elle les leaders politiques, religieux et communautaires dans la remise en cause de la stigmatisation et la discrimination liées au VIH ?

Actions requises pour appuyer la Section C :



Liste de Verification

D

Susciter des partenariats avec les institutions des droits humains, les services juridiques et les syndicats afin de promouvoir et de protéger les droits humains des PVVIH et des communautés affectées.

La remise en cause de la stigmatisation et de la discrimination requiert la promotion et la protection des droits humains de manière plus large. Ceci inclut, par exemple, la protection des droits des femmes et des enfants et le traitement des causes profondes de la vulnérabilité telles que la pauvreté et les inégalités dans l'accès à l'éducation. Ce n'est qu'en développant des partenariats avec les organisations des droits humains et autres institutions, notamment les groupes et les réseaux de PVVIH, qu'il sera possible d'œuvrer efficacement ensemble à la protection des droits des PVVIH, des populations clés et des communautés affectées.

Veuillez maintenant réfléchir aux questions suivantes concernant la manière dont votre organisation remet en cause la stigmatisation et la discrimination et promeut et protège les droits de tous les PVVIH .

O I N NP

1. Votre organisation développe-t-elle la sensibilisation à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH et encourage-t-elle le développement d'une expertise juridique et d'une expertise en plaidoyer dans le domaine du VIH ?

O I N NP

2. **Votre organisation assure-t-elle l'accès aux conseils juridiques et au plaidoyer pour les personnes qui cherchent à affirmer leurs droits ?**

O I N NP

3. Votre organisation assure-t-elle l'accès aux organisations et aux personnes qui peuvent aider à la formation du personnel et des bénévoles sur les questions juridiques liées au VIH et aux réseaux de référence ?

O I N NP

4. Votre organisation élabore-t-elle des stratégies et des programmes communs de plaidoyer, au sein des ONG disposant d'une expertise en droits humains et autres ONG ripostant au VIH en vue de prévenir et de riposter à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH ?

O I N NP

5. Votre organisation examine-t-elle et diffuse-t-elle les informations sur la manière dont l'inégalité entre les sexes et l'affaiblissement des femmes et des filles contribuent à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH ?

**Actions requises pour appuyer
la Section D :**



Plan d'action : La Stigmatisation et la Discrimination

En remplissant cette liste de vérification pour l'auto-évaluation, vous avez probablement identifié des domaines ayant besoin d'être améliorés et d'autres qui se trouvent déjà à un niveau de « bonne pratique ».

Veillez remplir le tableau du Plan d'action de la page suivante et fournir des exemples de

la manière dont vous comptez améliorer le travail de votre organisation au cours des six prochains mois, en réfléchissant en premier aux Questions clés présentées ci-dessous. Si vous répondez « non » à l'une ou l'autre de ces questions, il serait important pour vous de commencer ici à améliorer votre travail !

Questions clés

1. Votre organisation fournit-elle des informations facilement accessibles (claires, simples et disponibles) sur les droits des PVVIH, notamment le droit à la vie privée, à la santé, au travail, au logement, à l'éducation, à l'absence de violence, à la propriété ainsi que les droits à la sexualité et à la procréation ?
2. Votre organisation assure-t-elle aux PVVIH (notamment les femmes, les hommes et les jeunes) des conseils et un soutien pour entreprendre des actions en réponse à la discrimination, à travers des services de plaidoyer individuels ou une référence efficace aux agences appropriées ?
3. Votre organisation implique-t-elle les PVVIH (notamment les hommes, les femmes et les jeunes), les populations clés et les communautés affectées dans la conception, l'exécution et l'évaluation des programmes destinés à combattre la stigmatisation et la discrimination ?
4. Votre organisation renforce-t-elle les connaissances de la communauté sur les formes, les causes et les effets de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH, notamment les questions de genre, de sexualité, d'âge et de choix de mode de vie ?
5. Votre organisation assure-t-elle l'accès aux conseils juridiques et au plaidoyer pour les personnes qui cherchent à affirmer leurs droits ?

N'oubliez pas de sauvegarder votre plan d'action rempli et de l'envoyer à **info@hivcode.org** ou **PO Box 372 1211 Genève 19 Suisse**

Nom de l'Organisation	Personne-contact	Adresse e-mail
Signé par		Date



Plan d'action : La Stigmatisation et la Discrimination

Résultats attendus
(Que voulons-nous réaliser ?)

Activités clés
(Qu'avons-nous besoin de faire ?)

Points d'action
(Comment le faisons-nous ?)

Ressources
(De quel type d'appui avons-nous besoin pour le faire?)

Calendrier
(Quand le ferons-nous ?)
